

## LE DEVOIR

Vol. XCVI N° 47

LE VENDREDI 4 MARS 2005

87c + TAXES = 1\$

## Chrétien veut la tête du juge



Le juge John Gomery y est allé d'un petit sourire en coin, hier à la Commission d'enquête sur le programme des commandites, qui siégeait à Montréal.

BRIAN MYLES

Le commissaire John Gomery est de nouveau dans la mire de Jean Chrétien, qui a réclamé sa récusation hier, dans une requête à la Cour fédérale, en raison de ses questions suggérant l'existence d'une «conspiration du silence» entre l'ex-premier ministre et le greffier du Conseil privé, Alex Himelfarb, au sujet du scandale des commandites.

Les avocats de M. Chrétien ont déposé en matinée une requête en révision judiciaire de la décision prise par le commissaire Gomery, le 1<sup>er</sup> février, de ne pas se récuser de la Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités de publicité. Comme lors de sa première tentative pour obtenir

la tête de M. Gomery, le clan Chrétien reproche au juge son attitude de partialité, ses préjugés défavorables à l'égard de certains membres de l'ancien gouvernement libéral et ses commentaires inappropriés, autant de points faisant planer une menace sur «l'équité et l'objectivité» des travaux en cours. «La goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est quand M. Gomery a suggéré qu'il y avait une conspiration du silence entre M. Chrétien et M. Himelfarb sur le rapport de la vérificatrice générale», a confirmé l'un des avocats de l'ex-premier ministre, Jean-Sébastien Gallant.

L'expression «conspiration du silence» a été utilisée lundi par M. Gomery sous la forme d'une question au greffier du Conseil privé, Alex Himelfarb. Celui-ci a corroboré le témoignage de l'ex-premier mi-

nistre en affirmant qu'il n'avait pas discuté du rapport de la vérificatrice générale sur le programme des commandites avant sa publication, en novembre 2003. La consigne consistait à ne pas renseigner le premier ministre sur le contenu de ce document, a dit M. Himelfarb. «Il y a une sorte de conspiration du silence, n'est-ce pas? Entre vous deux? [...] Vous ne lui dites pas ce que vous savez au sujet du contenu du rapport et il ne vous le demande pas? [...] C'est difficile à suivre pour moi», a dit le juge Gomery. M. Himelfarb a assuré que c'était la vérité.

VOIR PAGE A 10: JUGE

■ Autre texte en page A 3

## CHUM: la cote du site d'Outremont continue de baisser

La Commission parlementaire sur l'emplacement du CHUM, qui a pris fin hier, laisse entier le casse-tête de la sécurité et des dépassements de coût en ce qui concerne le projet d'Outremont. Les responsables du Canadien Pacifique ont expliqué que des matières dangereuses transiteraient bel et bien à proximité de l'emplacement d'Outremont, au sud plutôt qu'au nord. Le coût du déplacement des voies ferrées, qui oscillerait entre 31 et 35 millions sans compter les frais d'expropriation, devraient être entièrement assumés par les contribuables québécois.

■ Nos informations en page A 3

## INDEX

Annonces.....	B 6	Monde.....	A 5
Avis publics..	B 4	Mots croisés..	B 6
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 5
Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sports.....	B 5
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	B 4	Week-end.....	B 1

## La mauvaise réputation

Le scandale des commandites met à dure épreuve l'image des firmes de publicité

L'image des faiseurs d'image en prend pour son rhume à la commission Gomery. Comment le monde de la publicité s'accommode-t-il de cette mauvaise publicité? Quelles leçons les fils de pub tirent-ils des activités putassières de trop de leurs semblables, leurs frères?

STÉPHANE BAILLARGEON

Des balles de golf, des drapeaux, des chandails, des casquettes, des boules de Noël géantes, des dizaines de milliers d'articles frappés d'une feuille d'érable ou d'une quelconque équivalence symbolique. Au total, la compagnie Jean Lafleur Communication Marketing (JLCM) a acheté pour

3,2 millions de dollars de marchandises diverses à l'entreprise du fils Eric, Publicité Désert.

Papa et fiston se renvoyaient d'autant plus facilement l'ascenseur à profit que leurs commerces partageaient la même adresse.

Un jour, une agence fédérale a demandé des tuques de propagande au premier, qui s'est empressé de refiler le contrat au second. Publicité Désert a acheté 16 800 couvre-chefs à 2,20 \$ pièce mais en a facturé 25 000 à 5,17 \$ l'unité, faisant passer le total, pour le client, de 37 000 \$ à 130 000 \$, sans compter la commission de 12 % légalement réclamée par l'intermédiaire paternel.

Moralité? Il n'y en a pas. Et c'est justement ce qui pose problème avec de telles histoires, racontées à la douzaine devant

VOIR PAGE A 10: RÉPUTATION



JIM YOUNG REUTERS

## La ligne dure contre les étudiants

Le ministre Fournier ne tolérera que quelques jours de grève

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Alarmé de voir les mandats de grève s'accumuler aux quatre coins du Québec, le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, a tenu hier à rappeler aux étudiants, et cela «de la façon la plus ferme possible, qu'il n'y aura pas de diplômes à rabais». Partisan de la ligne dure, le ministre a dit qu'il n'était pas disposé à «reconnaître le droit à la grève illimitée» aux étudiants québécois, qui sont maintenant 70 000 à avoir choisi cette voie.

Depuis ses bureaux montréalais, le ministre Fournier a reconnu aux étudiants le droit d'avoir des revendications, mais il s'est interrogé sur les moyens choisis pour les défendre. «J'invite les étudiants à ne pas mettre leur session en péril. Leurs revendications concernent l'accès aux études, mais il est plutôt paradoxal qu'ils choisissent pour ce faire de renoncer aux moyens auxquels ils ont accès en ce moment.»

Si les étudiants veulent faire la grève, une journée ou deux pour exprimer un message, le gouvernement sera en mesure de capter le message, a poursuivi le ministre. «Mais s'ils font la grève illimitée, ils ne peuvent pas penser obtenir une reconnaissance de leur formation», a tranché M. Fournier.



Jean-Marc Fournier

## Manifestation à Sherbrooke

À Sherbrooke, cette annonce n'a pas du tout refroidi les ardeurs des quelque 4000 militants, qui, à l'invitation de la Coalition pour une ASSE élargie (CASSEE), s'étaient rassemblés au bureau du premier ministre Charest afin de laisser libre cours à leur colère à la suite de la décision du PLQ de convertir 103 millions de dollars de bourses en prêts. Une mesure qui a eu pour conséquence de gonfler l'endettement étudiant moyen à 21 500 \$, une hausse de 65 %.

Vêtus de rouge pour illustrer combien ils sont «dans le rouge» depuis cette décision, les étudiants ont chanté et dansé en dépit des menaces du ministre. «Tout cela nous confirme que nous avons raison

VOIR PAGE A 10: ÉTUDIANTS

## Congrès du Parti libéral du Canada

## Les libéraux en quête d'un nouvel élan

MANON CORNELLIER

Ottawa — Désireux de tourner la page sur une année difficile, le premier ministre Paul Martin s'est employé hier à convaincre ses troupes que leur congrès de cette fin de semaine représentait rien de moins que le point de départ de la prochaine campagne électorale et d'une nouvelle ère dans la défense des valeurs libérales. Ou, comme l'a présenté son chef de cabinet, Tim Murphy, aux jeunes libéraux, la mise en valeur du «libéralisme Martin».

«On a du travail sur la table. On est en position maintenant, je crois, d'établir la vision du Parti libéral pour la décennie à venir. C'est un congrès pour établir la politique du parti, non seulement pour le mois prochain ou l'année prochaine, mais pour la décennie à venir. Il ne faut pas manquer notre coup», a déclaré Paul Martin lors de son passage, hier après-midi, devant la commission des femmes.

Les débats du congrès devraient contribuer au «renouveau du parti» et les efforts des congressistes, ouvrir la voie à «la prochaine campagne électorale», écrit-il dans son message de bienvenue aux délégués.

Pour renforcer l'image d'un congrès tourné vers la réflexion, le parti a évité de donner des airs de kermesse à la rencontre. Les murs sont dénudés. On ne

VOIR PAGE A 10: LIBÉRAUX

## LES ACTUALITÉS

Tribunal islamique

## Le Conseil musulman consultera d'abord sa communauté

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le Conseil musulman de Montréal a pour l'instant renoncé à rencontrer le ministre de la Justice afin de discuter de l'instauration au sein de la communauté musulmane d'une instance de médiation familiale basée sur la charia.

Cet organisme qui regroupe une quarantaine de mosquées n'abandonne cependant pas définitivement son projet visant à mieux structurer la médiation que certains imams peuvent mener auprès de leurs fidèles, indépendamment du processus judiciaire. Le président du Conseil musulman de Montréal, Salam Elmenyawi, a précisé que des discussions pour «trouver des consensus» doivent d'abord être menées au sein même de la communauté et non sur la place publique.

Avant les Fêtes, *Le Devoir* avait révélé qu'une rencontre était prévue en janvier entre les représentants musulmans et le ministre Jacques Dupuis (remplacé par Yvon Marcoux depuis lors). Cette nouvelle, jumelée au rapport de Marion Boyd qui donne le feu vert à l'arbitrage religieux en Ontario, avait suscité de nombreuses réactions, forçant le ministre de la Justice à se prononcer sur la question.

Celui-ci avait fait valoir qu'il était hors de question de modifier le Code civil pour permettre l'arbitrage religieux en matière familiale. Il avait également rappelé que seuls des médiateurs accrédités (membres de certains ordres professionnels) peuvent faire de la médiation dans des cas de litiges familiaux.

«Le Code civil s'applique à tous les résidents du Québec, quelle que soit leur appartenance religieuse, et aucun système d'arbitrage ne sera toléré dans les matières qui concernent la famille et l'ordre public», écrivait le ministre dans une lettre parue le 15 janvier.

## Le Barreau appuie le ministre

Dans un avis récemment transmis au gouvernement, le Barreau du Québec affirme soutenir pleinement la position du ministre de la Justice.

«[...] Le principe de la diversité culturelle n'implique pas l'instauration de juridictions d'exception, telles que l'arbitrage religieux en matière familiale. Au contraire, [le Barreau du Québec] croit fondamental que le système de justice soit unique et applicable à tous les justiciables quelles que soient leur religion ou leur appartenance à une communauté culturelle», écrit le bâtonnier du Québec, Denis Mondor.

Le Barreau réaffirme également son appui au système actuel de médiation familiale, que seuls les professionnels autorisés peuvent pratiquer.

Cela étant, rien n'empêche des croyants de faire appel à une personne de leur choix pour les aider à régler un conflit, mais cela n'a aucune valeur devant la loi, a expliqué la coordonatrice des communications du Barreau, Sylvie Berthiaume. «Un catholique peut bien demander à son curé de l'aider. Mais ça vaut ce que ça vaut. Quand ils vont se présenter devant un tribunal de droit commun, ils seront dans les mêmes souliers que n'importe qui, et ce qu'ils auront fait ne lie d'aucune façon la Cour supérieure. La cour va regarder l'entente devant elle», a fait observer Mme Berthiaume.

Le Devoir

## Pas de lien entre la vaccination et l'autisme

PAULINE GRAVEL

Une importante étude effectuée au Japon bat une fois de plus en brèche l'hypothèse voulant qu'il existe un lien entre l'autisme et le vaccin rubéole-oreillons-rougeole (ROR). Comme il s'agit de la première fois qu'est mesurée la prévalence de l'autisme au sein d'une population qui n'a pas reçu le fameux vaccin, les conclusions de cette nouvelle investigation s'en trouvent encore plus convaincantes.

Depuis que le gastro-entérologue britannique Andrew Wakefield a affirmé en 1998 dans la revue *The Lancet* que le vaccin de la rougeole pouvait induire les symptômes de l'autisme, nombre de parents de jeunes enfants hésitent à faire vacciner leur progéniture.

Par ailleurs, inquiétés par le fait que la souche du virus des oreillons incluse dans le vaccin ROR puisse être associée à certains cas de méningite, les Japonais ont quant à eux carrément abandonné l'administration massive de ce vaccin au début des années 90. Il s'est ensuivi que la proportion de bambins japonais ayant reçu le vaccin ROR a chuté de 69,8 % en 1988 à 1,8 % en 1992. Cette situation a ainsi permis aux chercheurs du Yokohama Rehabilitation Center and Institute of Psychiatry de mener une enquête sur l'incidence de l'autisme parmi 31 426 enfants de sept ans et moins, nés entre 1988 et 1996.

Les résultats de cette enquête, publiés dans le *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, montrent que le nombre de cas d'autisme a continué d'augmenter après que le programme de vaccination a été interrompu. Alors qu'on ne comptait que 48 cas d'autisme pour 10 000 enfants parmi les naissances survenues en 1988, on en dénombrait 117,2 pour 10 000 chez les nouveaux-nés de 1996.

Puisque la prévalence de l'autisme n'a pas régressé à la suite du retrait du vaccin et qu'elle s'est même amplifiée, il apparaît de plus en plus évident que le lien entre le vaccin ROR et l'autisme ne tient plus.

Le Devoir

Une descente tourne au drame en Alberta

## Quatre agents de la GRC sont tués

Rochfort Bridge — Quatre membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont été tués en Alberta, hier, au cours d'une enquête menée sur des activités de culture de marijuana. Il s'agit de la pire affaire impliquant la mort de policiers à être survenue au Canada depuis 120 ans.

«J'ai le triste devoir de vous informer que quatre membres de la GRC ont été tués aujourd'hui dans l'exercice de leurs fonctions — quatre braves, jeunes membres», a déclaré le sous-commissaire Bill Sweeney, commandant de la GRC en Alberta. «Nous sommes tous en état de choc et en deuil», a-t-il ajouté.

Les quatre policiers se trouvaient dans la remise d'une ferme située à proximité du village de Rochfort Bridge, dans le nord-ouest de l'Alberta, lorsqu'ils ont été abattus par un suspect, dont le corps a également été retrouvé dans la remise, a affirmé le caporal Wayne Oakes, porte-parole de la GRC.

Le suspect était connu de la police, a ajouté le caporal Oakes, qui n'a toutefois pas voulu préciser si cet homme détenait un dossier criminel.

Une source gouvernementale a indiqué à la Presse Canadienne que l'homme s'était donné la mort après avoir tué les policiers. «Il les a tout simplement abattus», a affirmé cette source.

On ignore encore si l'homme s'est suicidé immédiatement après. Il est possible qu'il ait auparavant tiré en direction d'autres policiers, a indiqué la source. «La perte de quatre agents de police est sans précédent dans l'histoire récente», a indiqué M. Sweeney. On ne dit qu'il faut remonter jusqu'à environ 1885 dans l'histoire de la GRC, lors de la rébellion du nord-ouest, pour trouver une perte de cette importance. C'est accablant.

## Ondes de choc

Cette affaire a provoqué des ondes de choc à travers le pays.

La ministre fédérale de la Sécurité publique, Anne McLellan, a sans tarder donné une conférence de presse afin de faire savoir qu'elle allait envisager l'adoption de peines plus sévères pour les criminels

faisant pousser de la marijuana, dans le cadre du projet de loi sur la décriminalisation de ce stupéfiant.

Le premier ministre Paul Martin a parlé d'acte de brutalité et offert ses condoléances aux familles des officiers qui ont perdu la vie.

Le commissaire de la GRC, Giuliano Zaccardelli, a quant à lui affirmé qu'il s'agissait d'une perte sans précédent et innommable. Les policiers se sont rendus au travail, hier, sans savoir qu'ils auraient à faire le sacrifice ultime, a-t-il affirmé.

Trois des agents étaient du détachement de Mayerthorpe, en Alberta, et l'autre, de Whitecourt, également en Alberta, a indiqué le sous-commissaire Sweeney. L'identité des victimes ne sera pas rendue publique tant que leurs familles n'auront pas été mises au courant, a-t-il ajouté.

M. Sweeney a enfin dit ne pas pouvoir donner de détail sur ce qui s'était passé tant que tous les faits n'auraient pas été rassemblés.

Presse canadienne

## Un autre record du monde pour le millionnaire Steve Fossett

MIRA OBERMAN

Salina, États-Unis — L'Américain Steve Fossett, 60 ans, est devenu hier le premier homme à réussir le tour du monde en avion en solitaire, sans escale ni ravitaillement.

L'aventurier américain a atterri, à bord de son avion ultraléger *Virgin Atlantic GlobalFlyer*, hier à 13h50 locales sur l'aérodrome de Salina (Kansas), a constaté une journaliste de l'AFP.

Ayant décollé lundi à 18h47 locales, il a donc mis 67 heures, deux minutes et treize secondes à boucler son tour du monde, soit une heure de plus que ce qu'il avait prévu juste avant de décoller.

«Je suis vraiment un homme chanceux. J'ai réalisé mon ambition», a déclaré le millionnaire de 60 ans, détendu et visiblement ravi d'être applaudi par des centaines de personnes sur le tarmac de l'aérodrome. «C'est quelque chose que je voulais faire depuis longtemps, une grande ambition.»

Il s'est félicité de n'avoir pas fait «d'erreur majeure» en survolant tout à tour l'Atlantique Nord, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, la Chine, le Japon, le Pacifique puis la côte Ouest américaine au niveau de Los Angeles.

Durant son périple, il a également battu le record de la distance parcourue sans atterrissage, qui avait été établi en 1962 par un bombardier B-52.

Cet exploit s'ajoute à ceux déjà réussis par Steve Fossett, le premier hom-



DAVE KAUP REUTERS

«Quand on établit une première mondiale, on sabre le champagne. Surtout quand on est entre millionnaires! Ici, le riche homme d'affaires britannique Richard Branson arrose le riche pilote Steve Fossett, qui vient d'ajouter une ligne à la longue liste de records qu'il détient.

me à avoir effectué le tour du monde en ballon en solitaire. Il a en outre établi plus de cent records du monde officiels, dans les airs mais aussi sur les mers en voilier.

Durant son vol, le millionnaire américain, sportif accompli, a connu quelques frayeurs à cause de la baisse, plus forte que prévu, de ses réserves

en carburant. Mais *GlobalFlyer* a été aidé par la persistance de vents d'altitude forts.

Sorte de trimaran des airs, à l'allure effilée comme un planeur, *GlobalFlyer* a volé à une vitesse de plus de 600 km/h à une altitude supérieure à 13 000 mètres, supérieure à celle à laquelle se déplacent les avions de ligne.

Agence France-Presse

HOCHELAGA - MAISONNEUVE

## Un promoteur s'empare d'un immense terrain, et c'est tout un quartier qui s'inquiète

Des citoyens appréhendent la construction d'un mégacentre commercial

JEANNE CORRIVEAU

La perspective de voir un mégacentre commercial être érigé à l'emplacement de l'ex-Fonderie canadienne d'acier, dans Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, sème l'émoi dans le quartier. Avant même que le promoteur, qui s'est porté acquéreur du vaste terrain, n'ait pu déposer un plan de développement, les opposants à la venue de commerces à grande surface sont déjà aux abois et réclament une consultation publique sur le sujet.

Située à l'angle des rues Notre-Dame et Dickson, la Fonderie, mieux connue sous le nom de Canadian Steel Foundries (CSF), a fermé ses portes en 2003 après plus de 90 ans d'activité. Au mois d'octobre dernier, un promoteur a acquis le vaste terrain de 2,6 millions de pieds carrés avec l'intention d'y aménager un mégacentre commercial.

Le promoteur, Raymond Lessard, président du groupe Le Versant, avait d'ailleurs affirmé à la Presse en décembre dernier qu'il avait déjà revendu sa propriété à KingStreet Capital Partners, une firme torontoise d'investissement spécialisée en immobilier, déjà propriétaire de l'immeuble de la Place du Canada, sur la rue de la Gauchetière. Au dire de M. Lessard, c'est un partenaire de KingStreet Capital Partners qui doit aménager le mégacentre commercial à l'emplacement de l'ancienne Fonderie. Or, trois mois plus tard, les titres de propriété du terrain sont toujours au nom de Raymond Lessard. Le promoteur refuse catégoriquement de commenter le dossier alors que le représentant de KingStreet Capital Partners n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Le promoteur a entrepris les travaux de démolition des installations de l'ex-Fonderie et procédera ensuite à la décontamination du terrain, mais il n'a toujours pas déposé de plan de développement auprès des autorités municipales. De son côté, la Ville de Montréal a im-

posé le mois dernier une réserve sur une partie du terrain de M. Lessard afin de procéder éventuellement aux travaux de prolongement du boulevard L'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame.

L'arrivée éventuelle de commerces à grande surface fait jaser dans Hochelaga-Maisonneuve, où se côtoient deux artères commerciales. Alors que le directeur général de la Promenade Ontario demeure convaincu que l'arrivée de commerces à grande surface aura des conséquences désastreuses pour les commerçants du quartier, Jacqueline Hinaut, directrice générale de la Promenade Sainte-Catherine Est, est moins tranchante. Son artère pourrait peut-être profiter du pouvoir d'attraction d'un mégacentre commercial, à la condition, toutefois, qu'un lien routier soit aménagé, croit-elle.

La députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel, s'en est mêlée elle aussi, réclamant de la Ville qu'elle soumette le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal. Le promoteur n'aurait pas apprécié cette demande et, lors d'une récente réunion avec des représentants de la Corporation de développement de l'est (CDEST) et Mme Harel, il aurait menacé, sur un «ton très arrogant», de retirer son projet s'il y avait consultation publique, a relaté Mme Harel. «Je pense qu'il nous prend pour le Tiers-Monde, a-t-elle dit. Ce serait invraisemblable que trois millions de pieds carrés donnent lieu, en catimini, à des décisions irréversibles.»

A ceux qui, comme le directeur général de la Promenade Ontario, souhaitent plutôt qu'un parc industriel soit développé à cet endroit, Thérèse Sainte-Marie, directrice de la CDEST, répond qu'il est peu probable que leur rêve se réalise compte tenu du prix payé par le promoteur, soit 4,6 millions de dollars, à la firme Ernst & Young, qui a vendu le terrain. «La soumission de M. Lessard était la plus élevée à cause de ce projet [de type commercial]. S'il en faisait de l'industriel, ça n'aurait pas été rentable

pour le prix qu'il a payé», a dit Mme Sainte-Marie.

Les commerçants d'Hochelaga-Maisonneuve ont-ils raison de craindre la venue de géants du commerce de détail? «Il y en a qui vont disparaître, c'est sûr, mais ceux qui sont mieux adaptés à leur clientèle, qui connaissent leur clientèle, vont rester», croit Stéphane Maisonnas, professeur de marketing à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. «La petite boutique offre quelque chose que la grande surface n'offre pas, c'est le service. Autrement dit, ça va les forcer à être meilleurs. C'est toujours dérangeant car ça demande des efforts, mais je pense qu'il y a toujours moyen de se tirer d'affaire, à la condition toutefois de ne pas concurrencer les grandes surfaces sur le même terrain qu'elles.»

Il y aura consultation publique sur ce dossier, du moins dans l'arrondissement, assure Richer Dompierre, conseiller municipal du district de Maisonneuve et membre de Vision Montréal, le parti majoritaire au conseil d'arrondissement. Mais il n'y a pas que la venue de commerces à grande surface qui inquiète. L'avenir du projet de réfection de la rue Notre-Dame, au sujet duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ne s'entendent toujours pas, constitue un obstacle au développement du lieu. «Tant qu'on n'a pas notre position de Québec et de Montréal au sujet de ce projet, on ne peut pas dire au promoteur: "installe-toi là et on verra après". Ça nous inquiète énormément», a expliqué M. Dompierre.

Le maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ivon Le Duc, a pour sa part refusé d'émettre des commentaires puisque aucun projet n'a été soumis à la Ville. Mme Sainte-Marie, de la CDEST, a toutefois signalé que les autorités municipales pourraient, par voie de règlement, limiter la superficie des commerces autorisés à cet endroit, ce qui permettrait d'empêcher la venue de géants comme Wal-Mart.

Le Devoir

LE DEVOIR ::::: CAHIER SPÉCIAL

AUTOMOBILE

«Un rendez-vous mensuel à ne pas manquer!»

Publié le mercredi

16 MARS